

Délibération n°2023-084 du 26 juillet 2023
Portant sur le versement de la subvention au CAVL Agir - Bus aménagé

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-six juillet à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SANNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 19/07/2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 44	POUR : 44
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 11 Absents : 7	Exprimés : 44	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, GRASS, VENTENAT, GRANGE, VERGNE *suppléant* MOUNAUD, RICHIN, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MATHIEU *suppléante* MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, MORANÇAIS, CORDIER, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : VERDIER à LUQUET L, BOUDINEAU à VENTENAT, TRIMOULINARD à LARGE, CHAUSSAT à PIERRON.

Excusés : DESCLOUX, FERRIER, BIGOURET, JOULOT, VIRGOULAY, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, PINLON, DUBSAY.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : David GRANGE

Rapporteur : Gérard GUYONNET, Président

Par délibération n°2020-016 du 11 mars 2020, le Conseil communautaire avait décidé de participer au financement du Relais d'Assistante Maternelle itinérant du CAVL Agir, pour un montant de 8 100 €.

Par courrier en date du 10 février 2022, le CAVL Agir demandait le versement de cette participation pour un montant de 7 604,43€, le coût réel du projet étant moindre que son estimation.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- MODIFIE le montant à verser au CAVL Agir et le fixer à la somme de 7 604,43€ ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;
- AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 02 août 2023
Pour copie conforme, le 02 août 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
David GRANGE

Accusé de réception en préfecture
023-200067263-20230726-2023-084-DE
Date de transmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023